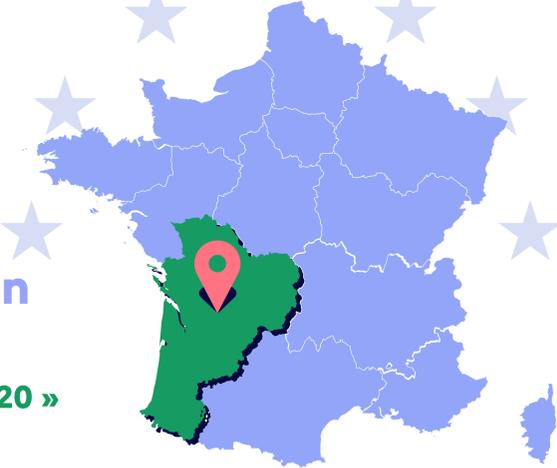


Le FSE et l'IEJ en région

Nouvelle-Aquitaine

PoN « Emploi et inclusion 2014-2020 »

PoN IEJ



Les indicateurs clés de la région

(source : INSEE)

5 999 982

Population

2 672 081

Population active 15-64 ans

7,8 %

Taux de chômage

13,5 %

Taux de pauvreté

22 %

Part des non ou peu diplômés dans la population non scolarisée

Vue d'ensemble de l'intervention du FSE (PoN et Po DOM) et de l'IEJ par priorité d'investissement dans la Région

*Données au 12 février 2021

193 654 667 €

Montants UE programmés à la date

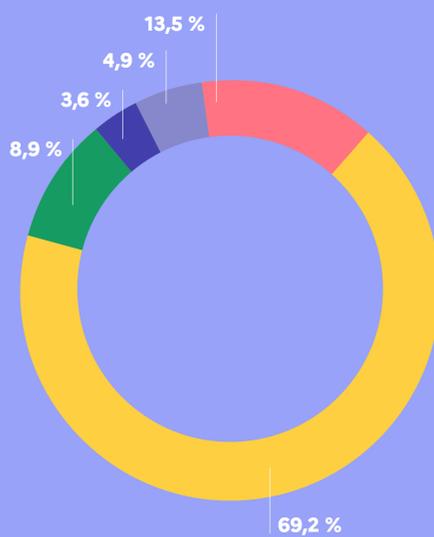


Thèmes d'accompagnement

- Inclusion sociale et lutte contre la pauvreté
- Formation et accompagnement des salariés et licenciés économiques
- Accompagnement vers l'emploi
- Prévention du décrochage scolaire
- Accompagnement des jeunes NEET

Nombre d'opérations (hors volet national)

2 246



Données relatives aux participants

*Données au 14 décembre 2020 pour les données participants

Nombre de participants FSE/IEJ **327 305**

Taux de couverture du FSE /département*

Charente	15,3 %	Landes	8,5 %
Charente-Maritime	15,1 %	Lot-et-Garonne	19,7 %
Corrèze	9,7 %	Pyrénées-Atlantiques	12,3 %
Creuse	13,2 %	Deux-Sèvres	9,9 %
Dordogne	12,4 %	Vienne	11,9 %
Gironde	10,2 %	Haute Vienne	15 %



*Nombre de participants FSE rapporté à la population active de chaque département

Sexe

51,7 % de femmes

48,3 % d'hommes

Âge



47,7 %
d'origine étrangère

8,1 %
les personnes en situation de handicap

48,5 %
bénéficiaires des minima sociaux

11,7 %
QPV

Niveau de diplôme

57,1 %

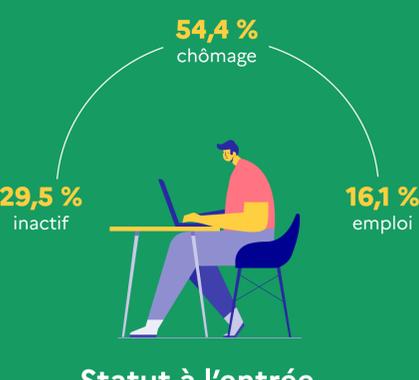
23,6 %

15,6 %

- CITE 0 (sans scolarité) **3,7 %**
- CITE 1 ou 2 (primaire et collège) **57,1 %**
- CITE 3 ou 4 (cap, bep et lycée) **23,6 %**
- CITE 5 à 8 (études supérieures) **15,6 %**

Les données participants du volet national ont été réparties entre les différentes régions et départements en référence à l'adresse de chaque participant.

Les effets des opérations FSE



Type d'emploi à la sortie

(Pour ceux qui accèdent à l'emploi)

44,5 %

18,5 %

22,8 %

14,2 %

- Accède à un emploi durable (CDD de 6 mois ou plus)
- Accède à un emploi temporaire
- Accède à un emploi aidé
- Accède à une activité d'indépendant